

Règlement

1. L'accès à l'Espace Public Numérique se fait uniquement grâce à la carte de lecteur personnelle et obligatoire.
2. La durée d'utilisation d'un PC est limitée à 1h30.
3. L'EPN est un espace de travail, un minimum de silence y est demandé, les utilisateurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.
4. Il est strictement interdit de boire et de manger dans ce local.
5. L'usage du téléphone portable est à éviter.
6. Il ne peut pas y avoir plus d'une personne par PC (Sauf dans des cas exceptionnels qui doivent recevoir l'approbation de l'animatrice en charge de l'EPN ce jour-là. Dans ce dernier cas, la carte de lecteur est obligatoire pour les deux usagers).
7. Il est strictement interdit de visiter des sites illégaux, de jeux ou de pornographie sur les PC de l'EPN. L'EPN se réserve le droit d'analyser la liste des sites visités.
8. Il est strictement interdit d'installer des nouveaux logiciels sur les PC de l'EPN. Le téléchargement n'est autorisé que via des sites légaux.
9. Il est strictement interdit de dégrader le matériel physique ou les logiciels installés sur les PC de l'EPN.
10. Il est demandé à tous les utilisateurs de respecter les lieux en ne déplaçant pas les chaises et les PC, et en débarrassant convenablement leur table en partant.
11. Il est interdit de changer de poste pendant une session.
12. En fin de session, pensez à vous déconnecter et à ne laisser aucun document personnel sur l'ordinateur.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'utilisateur.

Merci d'avance à tous !